



## MINAGEST - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

La mineure d'accès en sciences de gestion vous offre :

- une solide formation de base vous permettant de vous approprier les fondements des disciplines constitutives des sciences de gestion ;
- un accès facilité au master en sciences de gestion, moyennant des compléments de formation.

## MINAGEST - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

---

### PROGRAMME

---

#### *Programme détaillé par matière*

---

- Obligatoire
  - ✂ Au choix
  - △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
  - ⊘ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
  - ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
  - △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
  - Activité avec prérequis
  - 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
  - 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
-



## ***Cours et acquis d'apprentissage du programme***

---

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

## MINAGEST - Informations diverses

### LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

- > Bachelier en sciences informatiques [ prog-2024-sinf1ba ]
- > Bachelier en sciences politiques, orientation générale [ prog-2024-spol1ba ]
- > Bachelier en sociologie et anthropologie [ prog-2024-soca1ba ]
- > Bachelier en sciences humaines et sociales [ prog-2024-huso1ba ]
- > Bachelier en droit [ prog-2024-droi1ba ]
- > Bachelier en information et communication [ prog-2024-comu1ba ]

### EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens. Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

### FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

**Les titulaires d'un bachelier en droit** qui ont réussi la mineure en gestion préparatoire au master ont accès au master 120 en sciences de gestion, après accord du jury d'admission et moyennant l'ajout de 20 crédits complémentaires à suivre en premier bloc annuel du master :

- LECGE1219 Comptabilité II et analyse des états financiers [45h + 15h] (5 crédits)
- LECGE1337 Advanced math. and foundations of econometrics [30h + 15h] (5 crédits)
- LECGE1315 Stratégie d'entreprise [30h + 15h] (5 crédits)
- LECGE1222 Microéconomie [30h + 15h] (5 crédits)

**Les titulaires d'un bachelier en sciences humaines et sociales** qui ont réussi la mineure en gestion préparatoire au master ont accès au master 120 en sciences de gestion, après accord du jury d'admission et moyennant l'ajout de 5 crédits de cours complémentaires à suivre en premier bloc annuel du master :

- LECGE1337 Advanced math. and foundations of econometrics [30h + 15h] (5 crédits)

**Les titulaires d'un bachelier en sciences politiques** qui ont réussi la mineure en gestion préparatoire au master ont accès au master 120 en sciences de gestion, après accord du jury d'admission et moyennant l'ajout de 10 crédits de cours complémentaires à suivre en premier bloc annuel du master :

- LECGE1337 Advanced math. and foundations of econometrics [30h + 15h] (5 crédits)
- LECGE1315 Stratégie d'entreprise [30h + 15h] (5 crédits)

**Les titulaires d'un bachelier en sociologie et anthropologie et les titulaires d'un bachelier en information et communication** qui ont réussi la mineure en gestion préparatoire au master ont accès au master 120 en sciences de gestion, après accord du jury d'admission et moyennant l'ajout de 15 crédits de complémentaires à suivre en premier bloc annuel du master :

- LECGE1219 Comptabilité II et analyse des états financiers [45h + 15h] (5 crédits)

Entité	
Entité de la structure	SSH/ESPO/SESP
Dénomination	Bureau du premier cycle (SESP)
Faculté	Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)
Sigle	SESP
Adresse de l'entité	Place Montesquieu 1 - bte L2.08.08 1348 Louvain-la-Neuve Tél: +32 (0) 10 47 41 16 - Fax: +32 (0) 10 47 45 61
Responsable académique du programme:	Marco Saerens
Personne(s) de contact	
	• Responsable administrative: Anneliese Desbuquoit

## ORGANISATION PRATIQUE

---

### Inscription à la mineure

#### 1. Modalité d'organisation

Les cours des mineures sont placés en journée, le mardi matin, le mercredi et le jeudi toute la journée et le vendredi matin.

**Modalités** d'inscription: 1er cycle

#### 2. Admission à la mineure

Non pertinent.

#### 3. Inscription à la mineure

*En deuxième bloc annuel*

Une inscription en deuxième bloc annuel du programme de bachelier via le web, permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'option. (L'étudiant doit d'abord être inscrit en deuxième bloc annuel avant de s'inscrire à une option)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant à accès à l'inscription à l'option via son bureau virtuel (accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau", ...).

L'étudiant qui recommence son deuxième bloc annuel est automatiquement ré-inscrit.

*En troisième bloc annuel*

Lors de leur inscription en troisième bloc annuel du programme de bachelier, les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'option suivie en deuxième bloc annuel. Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième bloc annuel.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi.

#### 4. Suivi de l'inscription à la mineure

Le suivi de la demande d'inscription à la mineure peut être effectué via l'application d'inscription disponible sur le web.

#### 5. Modification de l'inscription à la mineure

L'étudiant qui désire modifier son choix doit consulter son conseiller aux études de sa faculté d'origine.

### Horaire des cours

#### 1. Consultation de l'horaire des cours

<https://uclouvain.be/espo-mineures.html>

#### 2. Résolution de conflits horaires

A l'entrée de la deuxième année du programme de bachelier, l'étudiant établit son horaire de sa deuxième et troisième année en tenant compte des horaires de la mineure.

Si il y a un conflit d'horaire, plusieurs solutions sont possibles :

*Reporter des cours :*

En cas de conflit en deuxième bloc annuel (cours de la majeure/ et cours de l'option), l'étudiant peut demander à reporter un des deux cours au bloc annuel suivant, en tenant compte des séquences de cours (pré-requis). Le cours à reporter peut être le cours de la majeure ou le cours de l'option.

Il n'est pas obligatoire de suivre les 15 crédits de l'option à chaque bloc annuel. Chaque bloc annuel d'études doit comporter idéalement 60 crédits. L'étudiant doit équilibrer son programme des deux blocs annuels de manière optimale de façon à acquérir, en troisième bloc annuel, 30 crédits d'option et 150 crédits de majeure.

L'étudiant doit demander l'accord du conseiller aux études pour ses reports de cours à l'année suivante. Celui-ci vérifiera ainsi l'équilibre du programme des deux blocs annuels.

*Anticiper des cours :*

